

AgriGenève info

Edito

Quand la Confédération ne s'engage plus

La situation d'extrême sécheresse que nous traversons avec les conséquences économiques que l'on sait – l'USP estime les pertes pour l'agriculture à près d'un demi-milliard de francs – met en exergue le manque de volonté de la Confédération de soutenir son agriculture quand elle se trouve en situation de crise. Les mesures prises jusqu'à aujourd'hui par l'OFAG – dérogations à certaines règles PER, octroi de prêts sans intérêt, abaissement de certains droits de douane – toutes bienvenues soient-elles, ne coûtent en fait quasiment rien à l'Etat. Face à cette déficience de soutien, nous assistons de plus en plus à une prise en charge cantonale des manquements de la Confédération. Cette situation est préoccupante à plus d'un titre : premièrement, car elle crée des iniquités de traitement entre les producteurs, quand bien même ils sont soumis aux mêmes règles fédérales de production. Deuxièmement, les aides des cantons sont pour partie dépendantes de leur capacité financière. Pour terminer, ces soutiens vont dépendre du bon vouloir des gouvernements cantonaux, de leur capacité d'être à l'écoute des agriculteurs et de leur volonté d'agir.

Pour en revenir à la situation actuelle, nous demandons à la Confédération qu'elle prenne ses responsabilités et qu'elle s'engage concrètement en dégageant les moyens financiers nécessaires pour atténuer les effets de la sécheresse. Sans cela, le glas pourrait sonner pour de nombreuses exploitations déjà en situation précaire.

François Erard

IMPORTANT

Avis officiel du
service de l'agriculture
à l'attention des
exploitants agricoles
du canton de Genève

P3

Agri
Genève

S o m m a i r e

➤ 2

Situation sécheresse !

➤ 3

Avis officiel du SA

➤ 4

Les brèves

➤ 5

AgriGenève, ses actions...

➤ 6, 7

Ca vous intéresse ?

➤ 8

Bulletin réponse

Situation sécheresse

La situation climatique exceptionnelle que nous vivons depuis plusieurs mois a de fâcheuses conséquences et touche l'ensemble des secteurs de production genevois à différents titres.

Pour les cultures maraîchères, l'horticulture et l'arboriculture fruitière :

- augmentation des frais de production consécutive à une surconsommation d'eau pour l'irrigation

Pour les grandes cultures :

- importante diminution de rendement de l'ensemble des cultures et plus particulièrement pour les cultures de printemps.
- pour certaines cultures, anéantissement total

Viticulture :

- dégâts sur les jeunes vignes.
- coups de soleil sur grappes et raisins « cuits »

Elevage :

- production de fourrages sur l'exploitation réduite à néant
- achat de fourrage créant des problèmes de trésorerie
- risque d'abattage massif cet automne avec effondrement des prix

Au niveau national, l'USP estime que les pertes subies par l'agriculture avoisinent le demi-milliard de francs. Face à cette situation, AgriGenève et ses partenaires et organisations cantonales, romandes ou nationales ont entrepris un certain nombre de démarches. Les principales sont décrites ci-après :

DIAE :

A fin juillet, le DIAE décide de débloquer, au titre de mesure d'urgence, un budget pour soutenir les éleveurs à l'achat de fourrage. Le montant ainsi dégagé permet d'octroyer une aide de Fr. 200.- par UGB bovins, ovins, caprins, bisons et chevaux d'élevage. Nous remercions ici le département pour cette aide et le Service de l'Agriculture pour sa mise en application.

AgriGenève :

- Le 19 juin, suite à la demande d'un éleveur, l'OFAG est contacté et une levée des droits de douane sur les importations de fourrages grossiers lui est demandée. Elle n'est hélas pas suivie d'effets immédiats (voir ci-dessous, OFAG).
- Début août nous sommes contactés par l'Aéroport International de Genève qui, suite à la lecture d'un article paru dans la Tribune de Genève traitant de la sécheresse, propose d'offrir le foin des terrains de l'aéroport. Nous contactons les agriculteurs riverains de l'aéroport pour l'organisation du chantier de récolte et 11 de vos collègues vont œuvrer, de jour comme de nuit, pour conditionner ce fourrage. Une souscription est envoyée aux éleveurs qui pourront acquérir cette marchandise au prix coûtant de la récolte. Merci à la direction de l'aéroport pour cette initiative.
- Le 7 août nous avons organisé une séance à laquelle ont participé des éleveurs genevois et des représentants du service de l'agriculture pour définir les modalités de répartition du montant alloué par le DIAE en faveur des éleveurs
- Une demande d'entretien a en outre été faite auprès de la direction des SIG pour discuter de la possibilité de suppression anticipée de la taxe de débit agricole.
- Par l'intermédiaire d'AGORA et de l'USP, nous avons revendiqué que la Confédération débloque un crédit extraordinaire pour, d'une part, venir en aide aux paysans suisses et, d'autre part, pour subventionner le transport des fourrages tant à l'intérieur de la Suisse que pour ceux venant de l'étranger.

D'autres actions sont actuellement en cours d'étude et nous vous informerons de leur résultat en temps opportun.

OFAG

- Baisse des droits de douane sur le foin de Fr. 6.- / dt le 31 juillet. Soit Fr. 5.-/ dt.
- Dérogations aux dispositions relatives aux paiements directs. Les cantons peuvent autoriser la pâture des prairies extensives, peu intensives ainsi que des jachères tournantes. Dérogations possibles entre autre pour le bilan de fumure et l'indice de protection des sols.
- Baisse des droits de douane sur les balles d'ensilage de maïs ou herbe de Fr. 2.-/dt puis suppression complète dès le 21 août.
- Possibilité de recourir dans des cas de rigueur à des prêts sans intérêt au titre de l'aide aux exploitations. Il est également possible de suspendre le remboursement des prêts déjà consentis.

AGORA

Mise sur pied d'une bourse aux fourrages dont le contenu est régulièrement publié dans le journal AGRI.

L'USP, quant à elle, est en contact permanent avec l'OFAG pour étudier toutes les mesures possibles visant à atténuer les effets de la sécheresse.



Service de l'agriculture

**AVIS OFFICIEL DU SERVICE DE L'AGRICULTURE A
L'ATTENTION DES EXPLOITANTS AGRICOLES DU
CANTON DE GENEVE**

**Mesures complémentaires visant à atténuer l'impact de la
sécheresse**

Règles PER :

En application de l'article 15 de l'ordonnance fédérale sur les paiements directs (OPD), le service de l'agriculture informe que le non respect, lié à la sécheresse persistante, d'une ou plusieurs règles techniques des prestations écologiques requises (PER), pourra faire l'objet d'une dérogation. Les agriculteurs concernés devront l'annoncer à l'organisme de contrôle chargé des PER.

La sécheresse peut être notamment invoquée en cas d'impossibilité d'atteindre l'indice de protection du sol en raison de problèmes liés à l'ensemencement d'engrais verts ou de cultures intercalaires.

Des discussions sont en cours à ce sujet entre l'OFAG et le PIOCH dont le service de l'agriculture ne manquera pas de vous tenir informés dès que possible.

Crédits d'investissements :

La sécheresse qui sévit dans notre pays depuis ce printemps entraîne un important préjudice économique aux exploitations agricoles, touchant la plupart des branches de production.

Aussi, de manière à ménager la trésorerie de ces entreprises, le service de l'agriculture peut accorder aux bénéficiaires d'un crédit d'investissement un report de l'échéance d'une annuité. Cette mesure vise essentiellement les prêts consentis au titre des mesures individuelles, à l'exclusion de l'aide initiale.

Pour pouvoir prétendre à un tel report, il suffit d'adresser une demande écrite au service de l'agriculture, en mentionnant au minimum une évaluation du montant du manque à gagner et la nature de ce dernier (par exemple : perte de rendement, coût d'arrosage, achat de fourrage, etc.)

Le service de l'agriculture examinera les requêtes sous l'angle des dispositions de l'ordonnance sur les améliorations structurelles et communiquera ensuite sa décision aux intéressés dans les plus brefs délais.

Service de l'agriculture de Genève

Un grand bravo !

Nous tenons ici à féliciter très chaleureusement **Christophe Courtois** et **Flavien Desbiolles** qui ont terminé avec succès leur formation agricole à Châteauneuf. Nous formons des vœux sincères pour leur avenir professionnel.

Personnel

AgriGenève a engagé, depuis début juin, Mme Martine Roset viticultrice à Peissy au titre de secrétaire à 40%.

Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous.

Panneaux didactiques

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de commander des panneaux didactiques que vous pouvez placer en bordure de vos parcelles afin de renseigner et sensibiliser le public qui fréquente ces endroits.

Ces panneaux plastifiés existent pour:

- les prairies extensives
- les prairies peu intensives
- les jachères florales
- les pâturages extensifs
- les bandes herbeuses

N'hésitez pas à prendre contact directement avec le SRVA – Mme Maillard – 021 619 44 70. Votre commande vous sera expédiée directement à votre domicile.

Pour des renseignements complémentaires ou pour visualiser ces panneaux, nous sommes à votre disposition au 022 939 03 10 . **Mireille Belloir**

Félicitations !

Aux nouveaux diplômés de l'école de Changins spécialisés en filières viticulture et œnologie :

Cédric Béné, Céline Dugerdil, Lionel Dugerdil, Emilienne Hutin-Zumbach et Nicolas Ramu.

Nous leur souhaitons plein succès dans leur carrière professionnelle.

AGENDA

Date	Evénement	Lieu	Horaire
jusqu'au 26.10.	TORTITOUA (voir article ci-dessous)	Meinier	11h – 19h
04-13.09.	Festival Amadeus (infos au. 022 750 20 20)	Meinier	
13.09.	Inauguration du réseau équestre dans le cadre du projet COLVER	Bossy c/o Sylvain Girod	dès 9h.
19 -20.09.	Portes ouvertes au Centre de Lullier (infos au 022 759 94 00)	Lullier	
20-21.09.	Fête des vendanges	Russin	
21.09.	Marché des 4 saisons (voir article ci-dessous)	Quai du Mont-Blanc - Genève	
05.10.	Fête de la pomme c/o Michel Serex	Versoix	11h – 16h
01.11.	Concours du menu bétail sur la place de Sardaigne	Carouge	
20-30.11.	Foire de Genève	Palexpo	
15-18.01.04	Swiss Expo 04, Salon de l'agriculture	Lausanne	

PA 2007

La procédure de consultation des ordonnances d'application de la LAgr plus communément nommée « PA 2007 » a débuté fin juin et se terminera le 5 septembre prochain. Pour rappel le paquet PA 2007 devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier prochain.

Un travail titanesque !

Ce sont ainsi 38 ordonnances, réunies dans un document de 450 pages, qui ont fait l'objet d'une prise de position. Heureusement, la collaboration romande sous l'égide d'AGORA fonctionne bien et nous a épargné bien des heures de travail.

Notre prise de position en résumé

AgriGenève s'est concentré sur les ordonnances AOC-IGP, améliorations structurelles, mesures d'accompagnement social, terminologie agricole et paiements directs. D'une manière générale, nous relevons avec satisfaction que l'unité de main-d'œuvre standard (UMOS) sera à l'avenir l'unité prise en compte pour l'ensemble de la législation agricole. Ceci facilitera l'interprétation de nombreux textes légaux. Nous sommes par contre opposés à la diminution drastique du coefficient UMOS pour les grandes cultures, telle que proposée dans l'ordonnance sur la terminologie, qui passe d'une valeur de 0.035/ha à 0.025/ha, soit une diminution de 28,5%. Pour les exploitations de grandes cultures sans bétail elle aurait pour principales conséquences :

- La non reconnaissance du statut d'entreprise agricole au sens de la LDFR pour des exploitations de moins de 30 ha
- Le non-paiement de l'entier des prestations écologiques requises fournies pour le même type d'exploitation (voir notre article dans Agri du 25 juillet dernier)
- Des conséquences sur l'octroi des aides définies dans l'ordonnance sur les améliorations structurelles

Nous demandons en outre que des coefficients UMOS soient attribués pour les activités de diversification. En ce qui concerne l'Ordonnance sur les paiements directs, nous demandons que le droit de paiements directs par UMOS soit relevé de Fr. 55'000 à Fr. 70'000 et que l'on augmente les déductions de fortune et de revenu pour les exploitants mariés. Un certain nombre de revendications sont également faites au niveau des règles PER et des conditions liées aux prairies extensives. Il s'agit notamment de réintroduire la possibilité de faucher les prairies extensives avant le 15 juin pour les régions précoces et de ne pas inclure le soja dans la part de 25% d'oléagineux pour les règles relatives à l'assolement.

Celles et ceux qui désirent en savoir plus peuvent commander notre prise de position directement à notre secrétariat

Qui veut participer au marché des 4 saisons du 21 septembre 2003 ?

Le dimanche 21 septembre se tiendra sur le quai du Mont Blanc la troisième édition du marché des quatre saisons. Ce marché est né suite au succès rencontré par le marché du 22 septembre 2002 dans le cadre de la journée « **En ville, sans ma voiture** ». Pour 2003, il aura lieu la veille de cette journée, coïncidant ainsi avec la semaine la mobilité.

AgriGenève et l'OPAGE souhaitent ardemment que les agriculteurs genevois puissent avoir accès à ce marché. Ainsi, tout(e) agricultrice/agriculteur membre d'AgriGenève souhaitant tenir un stand avec ses produits est vivement encouragé/e à tenter l'expérience. Nous mettons à disposition des bancs de marché pour ceux qui n'en n'ont pas. Malgré la fête des vendanges de Russin, nous espérons une présence massive de nos viticulteurs !!!

La démarche pour s'inscrire est simple, mais elle doit être faite rapidement. Il suffit d'**appeler Céline Perroux au 022/939 03 12** ou d'**envoyer un fax au 022/939 03 13** en précisant les produits à vendre ainsi que les éventuelles demandes particulières pour le stand. Afin de faciliter l'organisation de ce grand marché, nous vous demandons de **vous inscrire jusqu'au vendredi 5 septembre**. Nous espérons que vous serez nombreux sur les quais ce dimanche 21 septembre !

COMMUNIQUE du centre romand de compétences du **tourisme rural**

Inscriptions dans le catalogue romand 2004

Prestataires du tourisme rural: à vos marques !

Cette année a été édité le premier catalogue romand du tourisme rural. Ce document répertorie les adresses des cantons de Vaud, Valais, Fribourg, Genève, Neuchâtel, Jura et Jura bernois. Ce catalogue sera actualisé et réédité en 2004 et **le Tourisme rural romand invite les prestataires qui n'apparaissent pas dans la première édition à s'inscrire dans la nouvelle.**

Les agriculteurs qui hébergent des hôtes dans leur exploitation ou qui pratiquent d'autres formes d'accueil (tables d'hôtes, gîtes équestres, etc.), ainsi que les habitants des campagnes qui louent tout ou partie de leur maison peuvent prendre contact en remplissant le talon ci-dessous jusqu'au 15 août 2003*. Nous vous enverrons les conditions d'inscription par retour du courrier.

Lausanne, le 28 juillet 2003

**Tourisme rural romand
Martine Bailly**

Etant donné que le délai est déjà passé, nous prions les personnes intéressées de s'inscrire dans les plus brefs délais à l'aide **du bulletin réponse en dernière page.*

Les produits du terroir envahissent TORTITOUA !

Pour la troisième année consécutive, Jean-Jacques CHOLLET, agriculteur à Meinier, a transformé son champ de maïs en labyrinthe grandeur nature.

Après le succès rencontré en 2001 par le labyrinthe aux contours de la Suisse (4000 visiteurs), puis en 2002 avec la reproduction de l'Europe (6000 visiteurs), l'association TORTITOUA s'est constituée pour donner naissance à un labyrinthe aux formes des 45 communes genevoises. Ainsi, depuis le 19 juillet et jusqu'au 26 octobre prochain, petits et grands sont invités à venir se perdre dans les 4,5 km de méandres d'un champ de maïs.

Le samedi 4 octobre 2003, l'agriculture genevoise et ses produits du terroir seront à l'honneur dans le labyrinthe.

AgriGenève souhaite profiter de ce lieu de rencontre entre la ville et la campagne pour offrir aux visiteurs de TORTITOUA la possibilité de découvrir l'agriculture et ses trésors culinaires. Le 4 octobre, un grand jeu animera le labyrinthe et invitera enfants et adultes à résoudre différentes énigmes au travers de différents postes disséminés entre les lignes de maïs. A la sortie, un petit marché leur proposera des produits à savourer.

Nous vous encourageons vivement à participer à cette journée du 4 octobre en venant vendre des produits de votre exploitation ou en tenant un poste du grand jeu dans le labyrinthe. Si l'idée vous charme, faites-nous signe en nous retournant le coupon-réponse se trouvant à la dernière page.

Agricultrices/agriculteurs, venez parler de votre métier !

AgriGenève, en tant qu'organisation faitière de l'agriculture genevoise, est régulièrement appelée à **présenter l'agriculture du canton et à la promouvoir**. C'est par une présence à diverses manifestations, comme notamment la *Fête de la Tomate*, *Croquettes en Campagne*, la *Fête du développement durable*, qu'AgriGenève souhaite créer des liens entre la ville et la campagne.

Au fil de l'année, nous poursuivons cet objectif en assurant une présence au travers de différents stands, afin d'**échanger avec le public** et de **distribuer de la documentation sur l'agriculture** (il existe de nombreuses brochures très attractives éditées par AGIR). Lors de ces actions, de précieux contacts s'établissent avec une population qui, petit à petit, a tendance à perdre ses liens avec le monde agricole.

Pour témoigner sur le monde paysan, pour partager les préoccupations des campagnes et répondre aux curiosités des citoyens, rien ne remplace un/une producteur/productrice. C'est pourquoi, AgriGenève souhaite **mettre sur pied une équipe d'agriculteurs/agricultrices intéressé(e)s par les contacts humains et disponibles au moins 3 jours par année**. Nous cherchons des hommes et des femmes motivé(e)s, venant de toutes les branches de production. Lors de manifestations, ces personnes seraient sollicitées pour assurer une présence de l'agriculture genevoise. Naturellement, cette tâche étant profitable à l'ensemble de la production du canton, un dédommagement est prévu.

Ainsi, si vous sentez l'envie de parler d'agriculture à des gens cherchant à comprendre, si vous croyez à l'importance des liens ville-campagne et que vous avez au moins 3 jours par an à mettre à disposition, alors faites-le nous savoir en nous répondant à l'aide du bulletin réponse se trouvant à la dernière page.

Magasin Saveurs de la Ferme : « à vos marques, prêt ... »

Une pierre d'angle du projet de magasin du terroir a été posée le 6 mai dernier : **la création de la coopérative Saveurs de la Ferme**. A cette occasion, les 13 agriculteurs fondateurs se sont prononcés pour poursuivre les buts suivants :

- rapprocher les producteurs et consommateurs de la région genevoise,
- promouvoir et vendre des produits agricoles répondant à la Charte des Amis du terroir,
- valoriser les savoir-faire dans la fabrication et l'utilisation des produits.

Son conseil d'administration est formé de Marc Jaquet (Président), Yves Batardon, Pierre Gallay, Francis Grunder, Jean-Paul Métral, Fernand Pittet et Réjane Ramu. La société est maintenant inscrite au registre du commerce et prête pour l'ouverture d'un magasin de produits régionaux.

Pour diverses raisons, notamment d'ordre financier, l'idée de louer une arcade à Plainpalais a dû être abandonnée. Le conseil d'administration s'est alors intéressé à une magnifique **boutique** de 125m² de plain pied, à la **Cour de Rive**. L'excellente situation géographique, la qualité de l'aménagement intérieur, la place de parking à disposition pour les livraisons, ainsi que le loyer, ont conduit le conseil d'administration à s'engager pour cette arcade.

Du côté des finances, la coopérative a obtenu un **prêt de la FONDETEC**, fondation qui aide au développement économique et à la création d'emploi en ville de Genève. Des recherches de fonds sont encore en cours actuellement.

Jean-Marc Schaad, futur gérant du magasin, a été mandaté sur trois mois pour préparer l'ouverture de l'arcade. Il s'attèle actuellement à la recherche d'équipement pour le magasin et à la rencontre des différents fournisseurs. Vous avez été nombreux à vous inscrire comme fournisseurs intéressés suite à l'annonce dans l'AgriGenève Info de mars 2003 ! Plus d'une trentaine de fournisseurs se sont annoncés et proposent une large gamme de produits allant du pain Glaneur aux fruits et légumes, en passant par la viande, le jus de pomme, les huiles et autres spécialités genevoises. **Si vous souhaitez écouler des produits de votre production par le biais de ce point de vente** et que vous ne vous êtes pas encore annoncé, n'hésitez pas à remplir le coupon en annexe. Un bémol toutefois concernant les vins et les confitures où nous ne cherchons plus de nouveaux fournisseurs. Rappelons que les fournisseurs de « Saveurs de la Ferme » doivent s'engager à être disponibles une fois par année pour la promotion de leurs produits, qu'ils doivent également garantir un maximum de traçabilité en indiquant leur nom sur les produits et que la livraison au magasin est à la charge du fournisseur.

Vous l'aurez compris, l'ouverture du magasin est imminente ; pour cet automne déjà. Si le projet de magasin se concrétise à ce point, nous pouvons en féliciter l'équipe d'agricultrice/agriculteurs qui se sont activés dans ce sens !

Coupons à retourner à AgriGenève, 15 rue des Sablières, 1217 Meyrin
ou à faxer au N°022 939 03 13

Coupon N°1**MAGASIN DU TERROIR**

- Je souhaite m'inscrire en tant que fournisseur intéressé(e) à livrer des produits à « Saveurs de la Ferme »

Type(s) de produit(s) :

Mode de production/label :

Possibilités de livraison (périodes, quantités) :

Nom et prénom :

Adresse :

Tél. : Natel : Fax :

Date et signature :

✂

Coupon N°2**TORTITOUA**

- Je suis intéressé(e) à tenir un stand pour **vendre des produits** de mon exploitation.

- Produits à vendre :

- Je suis intéressé(e) à tenir un **poste du grand jeu**.

Nom et prénom :

Adresse :

Tél. : Natel : Fax :

Date et signature :

✂

Coupon N°3**EQUIPE POUR LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE**

- Je suis disposé(e) à faire partie de l'équipe d'agriculteurs/agricultrices pouvant être sollicité(e)s pour la promotion de l'agriculture genevoise lors de manifestations.

Remarque :

Nom et prénom :

Adresse :

Tél. : Natel : Fax :

Date et signature :

✂

Coupon N°4**TOURISME RURAL**

A retourner à: Tourisme rural romand, Martine Bailly, CP 128, 1000 Lausanne 6

- Je suis intéressé à figurer dans le catalogue 2004 et souhaite recevoir les conditions d'inscription.

Nom et prénom :

Adresse :

Type de prestation(s)